

**Paul de Tarse et les Sages du Talmud :
Interprétation, polémique et identité.**

Dan Jaffé – CLIO 25/02/2015

1) Mishna, *Avot* III, 11 :

R. Eléazar ha-Modaï a dit : « Celui qui profane les choses sacrées, qui méprise les fêtes [religieuses], qui découvre des visages (sens) de la Torah, [qui donne des interprétations erronées de la Torah], qui annule l'alliance d'Abraham notre père, et fait rougir son prochain, bien qu'il ait dans sa main [même s'il possède] des bonnes actions, il n'a aucune part dans le monde futur ».

2) Talmud de Jérusalem, *Sanhedrin* X, 1, 27c (TJ *Peah* I, 1, 16b) :

« Celui qui découvre des visages de la Torah, fait allusion à celui qui dit que la Torah n'est pas divine, (...) et à celui qui transgresse les paroles de la Torah publiquement ».

3) *Sifré* sur Nombres *Shélah* 112 :

« 'Car il a méprisé la parole de Dieu' (Nb 16, 31) fait allusion à celui qui découvre des visages de la Torah [qui donne des interprétations erronées de la Torah], 'et a violé son commandement' (Id) fait allusion à celui qui rompt l'alliance de la chair. Ainsi, R. Eléazar ha-Modaï a dit : 'Celui qui profane les choses sacrées, qui méprise les fêtes [religieuses], qui annule l'alliance d'Abraham notre père, bien qu'il ait dans sa main beaucoup de bonnes actions, il est souhaitable de l'expulser de ce monde' ».

4) Talmud de Babylone, *Sanhedrin* 99a :

« Autre explication : 'Car il a méprisé la parole de Dieu' (Nb 16, 31), fait allusion à celui qui découvre des visages de la Torah, 'et a violé son commandement' (Id), fait allusion à celui qui annule l'alliance de chair. Retranche-le ! Retranche-le dans ce monde-ci et retranche-le dans le monde futur. De là, R. Eléazar ha-Modaï a dit : « Celui qui profane les choses sacrées, qui méprise les fêtes, qui annule l'alliance d'Abraham notre père, qui découvre des visages de la Torah sans conformité avec la *halakha*, et qui fait honte à son

prochain en public, bien qu'il ait dans sa main la Torah et de bonnes actions, il n'a aucune part dans le monde futur ».

5) Talmud de Babylone, *Shevuoth* 13a :

« On a enseigné : Rabbi dit : « Toutes les transgressions de la Torah sont pardonnées le *yom kipour* que l'on se soit repenti ou pas. Le *yom kipour* permet d'obtenir le pardon à l'exception de celui qui rejette le joug des commandements, qui découvre des visages de la Torah et qui annule l'alliance de chair. Pour ces transgressions, s'il s'est repenti, il obtiendra le pardon au *yom kipour* sinon, il ne l'obtiendra pas ».

6) Talmud de Babylone, *Pesahim* 118a :

« A quoi ces vingt-six versets de *hodou* (=Rendons grâce) correspondent-ils ? Aux vingt-six générations que Dieu a créées dans son monde, et auxquelles il n'a pas donné la Torah et qu'il a nourri par sa grâce ».

7) Talmud de Jérusalem, *Peah* II, 6, 17a (=Talmud de Babylone, *Meguilá* 19b) :

« L'Écriture (*miqra*), la Mishna, le Talmud et la Aggada, et tout ce qu'un ancien élève doit dans le futur enseigner devant son maître, a déjà été dit à Moïse sur le Sinaï ».

8) Talmud de Babylone, *Nedarim* 22b (=Midrash *Ecclésiaste Rabba* I, 13) :

« Si le peuple juif n'avait pas péché, seuls les cinq livres de Moïse et le livre de Josué leur aurait été révélé, car il décrit la distribution de la terre d'Israël [entre les tribus]. Pourquoi cela ? Parce que : 'Beaucoup de sagesse, beaucoup de colère' ».

9) Talmud de Jérusalem, *Peah* II, 4, 17a :

« Des enseignements ont été transmis par écrit, d'autres oralement, et nous ne savons pas lesquels sont les plus précieux. Mais, du fait qu'il soit écrit : 'Conformément [*al pi*, littéralement : "par la bouche de"] à ces paroles, J'ai contracté une alliance avec toi et avec Israël', nous devons comprendre que les enseignements oraux sont les plus précieux ».

10) Midrash Tanhuma, *Ki tissa* 34 (éd. S. Buber, p. 116-117) :

« R. Judah bar Shalom a dit : « Lorsque Dieu dit à Moïse : Ecris ! Moïse demanda que la *mishna* soit consignée par écrit. Mais, du fait que Dieu vit préalablement que les nations du monde traduiraient et liraient la Torah en grec et qu'ils diraient : 'Nous sommes Israël' ; jusqu'à aujourd'hui les plateaux de la balance seraient équilibrés. Ainsi, Dieu leur dit : 'Vous dites que vous êtes mes enfants, je n'en sais rien. Seuls ceux qui possèdent mes mystères sont mes enfants'. Et quels sont ces mystères ? La *Mishna* ».

11) Midrash Tanhuma, *Rééh* 1 (éd. S. Buber, p. 19) :

« Lorsque Assaph vint, il proclama : « 'Ecoute, ô mon peuple, ma Torah' (Ps 78, 1)... Israël dit à Assaph : 'Existe-t-il une autre Torah, pour que tu dises : Ecoute ô mon peuple, ma Torah ? Nous l'avons déjà reçu sur le mont Sinaï. Il leur dit : 'Les mécréants d'Israël (*poshei Israël*) disent que les Prophètes et les Hagiographes ne sont pas la Torah et ils ne croient pas en eux, comme il est écrit : Nous avons refusé d'obéir à la voix de l'Eternel notre Dieu, en suivant les instructions qu'Il nous avait données par la main de ses serviteurs, les prophètes (Dn 9, 10). Ainsi, les Prophètes et les Hagiographes sont la Torah'. C'est la raison pour laquelle il est écrit : Ecoute, ô mon peuple, ma Torah ».

12) Midrash Deutéronome *Rabba* 8, 6 (éd. S. Lieberman, p. 118-119) :

« Ne dites pas : Un autre Moïse se lèvera et nous apportera des Cieux une autre Torah. Je vous annonce ceci : « Elle n'est pas aux Cieux. Rien d'elle n'est restée aux Cieux ».

13) *Mishna*, *Makot* III, 16 :

« R. Hanania ben Aqachia dit : Dieu a voulu faire mériter Israël, c'est pourquoi, Il leur a multiplié la Torah et les commandements (*mitsvoth*), comme il est dit : 'Dieu a désiré sa justice, ainsi, Il a fait accroître la Torah et l'a sublimé ».